

Commune d'EYRANS

Compte-Rendu du Conseil Municipal du 14 janvier 2013

L'an deux mille treize, le quatorze janvier, à dix-neuf heures, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard BAILAN, Maire.

La convocation a été adressée le 8 janvier deux mil treize.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Bernard BAILAN, Maire,
Mme Rose-Marie BOISSON, M. Pierre MAURIN, M. Gérard LEFAURE, M. Michel FORESTIER,
Mme Michelle LORTEAU, M. Jacques MIARA, M. Philippe ROUSSET, M. Pascal GARRYT,
M. Clotaire PALACIN.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Dominique HOURDEBAIGT, Mme Arlette JULIEN, Mme Danielle PETIT,
M. Dominique BLANCHET.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Rose-Marie BOISSON

1 - Approbation du compte rendu de la séance du 19 décembre 2012

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la précédente séance.

2 – AMÉNAGEMENT D'UNE DÉFENSE INCENDIE – LIEU-DIT LA ROCH

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'EURL RDP concernant la réalisation d'une protection incendie - bâche de 120m³ sur la parcelle cadastrée Section B n° 1725 au lieu-dit la Roch.

Le coût de cet aménagement s'élève à un montant HT de 14 517,00 € soit un montant TTC de 17 362,33 €.

Monsieur le Maire précise qu'il conviendra de se rapprocher des services de la SAUR pour la pose d'un compteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré :

- *Accepte le devis de l'EURL RDP pour un montant HT de 14517,00 € soit un montant TTC de 17362,33 €*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer celui-ci ainsi que toutes pièces s'y rapportant.*

Questions diverses

a – REPAS DES AÎNÉS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la date du repas des aînés est fixée au 10 février 2013.

b – RÉFECTION DU CHEMIN PRIVÉ – LIEU-DIT MORNON

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur BENOIT Daniel a sollicité la Commune pour la réfection du chemin privé desservant sa propriété, cadastré Section C n°605 ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Attendu que cette parcelle est classée en BND (Biens Non Délimités) ;

Le Conseil Municipal après en avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, refuse cette requête estimant que l'entretien de ce chemin privé est à la charge des riverains.

c – RECRUTEMENT D'UN AGENT ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que Madame MASSÉ Corinne a demandé sa mutation auprès d'une autre collectivité. Son départ sera effectif au 22 mars 2013 au soir.

Afin de pallier à ce départ, il propose de rencontrer Madame SUIRE Véronique.

Le Conseil Municipal donne son accord.

d – AGENT DES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que l'agent des Services Techniques chargé de la restauration doit subir une nouvelle expertise

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

e – RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que le projet concernant les rythmes scolaires apportera des modifications pour la rentrée prochaine.

Des réunions de concertation seront organisées après quoi, il conviendra de prendre une décision sur l'organisation à prévoir.

f – EGOUTS LIEU-DIT L'HÔPITAL

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'un relevé de niveaux sera demandé au Cabinet ECTAUR.

g) Prochaine séance le 13 février 2013

LEVÉE DE SEANCE

Le Maire,
B. BAILAN